

Les épreuves du concours ont été définies par l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive](#)

Les candidats au concours du Capeps et Cafep 2025 devront obligatoirement être titulaires d'un titre, diplôme, attestation ou qualification équivalente admis pour justifier des qualifications de l'aptitude au sauvetage aquatique et en secourisme en référence à l'arrêté du 12 février 2019.

Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Placé en fin de Master 2, le recrutement a lieu en cours de formation initiale. Il repose donc sur l'appréciation de compétences en cours d'acquisition. En conséquence, les épreuves sont conçues et élaborées afin qu'aucune des compétences évaluées ne nécessite une expérience professionnelle approfondie.

Ainsi, le concours constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats.

Les cinq épreuves du concours permettent d'apprécier, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle. Aussi les épreuves du concours prennent appui sur des mises en situation afin :

- d'évaluer chez les candidats, les compétences professionnelles « en devenir », d'ordres pédagogique et didactique, en prenant appui sur des cas concrets impliquant par exemple des productions d'élèves.
- de repérer et d'apprécier la capacité des candidats à se représenter la diversité des conditions d'exercice de leur métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Épreuves écrites d'admissibilité

Préambule

Les deux épreuves d'admissibilité évaluent, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des compétences lui permettant d'instruire et d'adopter une posture d'enseignant dans le système éducatif, adaptée aux enjeux de l'institution scolaire et aux changements à l'œuvre dans nos sociétés. La mobilisation de connaissances scientifiques plurielles lui permettra de se questionner et d'opérer ses premiers choix professionnels.

Le candidat devra être capable de concevoir un enseignement de l'EPS garantissant une qualité des apprentissages requis par la discipline, dans le respect de l'intégrité physique et morale de tous les élèves comme des valeurs de la République. Il devra également faire preuve d'une posture éthique, telle qu'exigée chez tout fonctionnaire d'État, et d'une maîtrise écrite de la langue française.

1^{re} Épreuve écrite disciplinaire.

Dissertation. L'épreuve vise à apprécier la maîtrise de la discipline Éducation physique et sportive (EPS) dans son environnement scolaire et à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances diversifiées issues des sciences humaines et sociales. Celles-ci doivent permettre d'entrer dans une démarche réflexive pour mieux saisir les enjeux historiques, sociaux, culturels et éducatifs de l'EPS, afin de comprendre les mutations contemporaines d'une matière d'enseignement obligatoire pour tous les élèves du second degré. Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme :

L'évolution de l'Éducation physique et sportive depuis la fin du XIX^e siècle

1. Transmettre et adapter ;
2. Le geste et l'effort ;
3. Débats et controverses.

2^e Épreuve écrite disciplinaire appliquée.

Composition à partir de documents fournis par le jury et d'un contexte d'enseignement.

L'épreuve consiste en une composition visant l'étude d'une question professionnelle dans un contexte d'enseignement identifié. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des connaissances pour concevoir, opérationnaliser et réguler des situations d'enseignement en cohérence avec un parcours de formation élaboré au sein d'une équipe pédagogique. Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale, égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme :

1. Technique, technologie et apprentissage moteur
2. Effort, bien-être et sensations
3. Corps, adolescence et enjeux du monde contemporain

Épreuves d'admission

Les trois épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant dans un contexte institutionnel, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.

Le candidat devra faire preuve d'une maîtrise de la langue française, d'une éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

Première épreuve d'admission : leçon

La leçon présentée doit être l'opportunité pour le candidat, de concevoir, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves au sein d'une leçon pour faire apprendre tous les élèves en EPS.

Il est attendu que le candidat puisse mettre en œuvre des conceptions traduisant un ancrage dans la culture scolaire (par la prise en compte des éléments institutionnels régissant l'enseignement de l'EPS, des enjeux de formation et des savoirs de la discipline) pour faire réussir tous les élèves. Il doit également montrer qu'il adopte une démarche le conduisant à faire des choix dans un contexte spécifique, à les justifier en prenant appui sur des connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques et à les illustrer par des situations d'apprentissage adaptées aux caractéristiques des élèves.

La leçon s'appuiera sur une activité physique, sportive ou artistique (APSA) en référence à un champ d'apprentissage, issu de la liste de l'épreuve d'admission n°1.

Dossier support de l'épreuve issu de Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège, du lycée général, technologique et de la voie professionnelle en vigueur.	APSA support du dossier (papier et vidéo)
CA1	Relais vitesse/ Natation
CA2	Escalade/ Savoir nager
CA3	Arts du cirque / Acrosport
CA4	Tennis de table / Basket-ball/ Lutte
CA5	Step / Musculation

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat peut mobiliser des connaissances, des compétences didactiques et pédagogiques pour :

- Effectuer des choix prioritaires au sein d'un contexte singulier d'une classe dans un EPLE donné en tenant compte, notamment, des programmes de la discipline, de la didactique de l'activité physique sportive et artistique proposée par le sujet et des caractéristiques de tous les élèves de la classe.
- Construire une leçon d'EPS articulant des situations d'apprentissage et leurs contenus de façon cohérente et pertinente au regard du contexte.
- Mettre en œuvre les conditions de l'apprentissage dans la leçon en favorisant la mobilisation, la réflexion et l'interaction de tous les élèves afin de les engager dans une réelle activité de transformation de leur motricité.
- Intervenir dans les situations mises en place pour conduire, évaluer, réguler, différencier l'activité d'apprentissage des élèves.

La conception et la mise en œuvre de la leçon exigent du candidat qu'il prenne en compte :

- Les compétences qu'un élève doit acquérir au sein de son parcours scolaire tant sur le plan transversal (lié au socle commun de compétences, de connaissances et de culture) que disciplinaire (lié au parcours de formation d'un élève du collège au lycée).
- La politique éducative de l'EPLE et sa dynamique collective.
- Les valeurs, les principes, le cadre réglementaire, et les priorités de notre école inclusive et républicaine.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum : (exposé : quinze minutes maximum ; entretien avec le jury : quarante-cinq minutes maximum). Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Deuxième épreuve d'admission : épreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

L'entretien de spécialité

Dans cet entretien, il est attendu du candidat qu'il propose une démarche d'intervention qui réponde aux situations proposées par le jury.

Ces situations de mise en activité de l'élève observées sur un support vidéo portent sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré et doivent permettre au candidat de proposer une démarche d'intervention permettant de transformer durablement la conduite et notamment la motricité du ou des élèves observés.

Le jury apprécie chez le candidat sa capacité à analyser la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans son activité physique de spécialité, ainsi que la qualité et la pertinence de sa démarche d'intervention associée. Durant l'exposé, le candidat propose une ou plusieurs situations ajustées aux besoins du ou des élèves observés.

Durant l'entretien, il est attendu du candidat qu'il justifie et fasse évoluer ses situations en prenant en compte la progressivité des apprentissages sur une séquence d'enseignement. Le jury pourra élargir le questionnement à d'autres contextes d'enseignement.

Le jury appréciera la posture professionnelle du candidat à travers la gestion des aspects sécuritaires (physique, affectif...) et des accidents liés à la pratique de l'activité de spécialité.

Pratiques physiques

Au cours des prestations physiques, le candidat doit présenter une motricité adaptée à la pratique physique support de la prestation.

Toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes. Seuls les barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.

Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège et du lycée général, technologique et professionnel en vigueur.	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CA1	800 m / Javelot	Course de haies ; Course de 1/2 fond ;
	800 m / Pentabond	Pentabond / multibond ; Javelot, (<i>Une</i>
	Haies / Javelot	<i>APSA tirée au sort parmi les deux</i>
	Haies / Pentabond	<i>activités du biathlon choisi</i>)
	200 m nage libre	Natation
CA2	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
CA3	Parcours gymnique	Gymnastique sportive
	Danse	Danse
	Arts du cirque	Arts du cirque
CA4	Judo	Judo
	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
	Basket Ball	Basket Ball

Durée de préparation de l'entretien : une heure. Durée de l'entretien : une heure maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum. Coefficient 3 (épreuves physiques : coefficient 2 dont coefficient 1 pour l'activité de spécialité et 1 pour les activités de polyvalence ; entretien : coefficient 1).

L'épreuve est notée sur 20.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Troisième épreuve d'admission : Épreuve d'entretien (coefficient 3) et son annexe

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'évaluation porte plus précisément sur la capacité du candidat à investir ses missions de service public au sein d'un établissement scolaire du second degré.

Le candidat doit démontrer son intérêt, sa motivation et ses compétences à devenir un futur acteur de la communauté éducative, en adoptant une démarche réfléchie au service de la réussite et de l'inclusion de tous les élèves. Il doit aussi montrer qu'il sera capable de gérer son propre développement professionnel tout au long de sa carrière.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Il valorisera, notamment, ses travaux de recherche, les enseignements

suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public. Il s'agit en particulier pour le candidat, au travers de deux mises en situation professionnelle proposées par le jury, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, de s'attacher à faire connaître et partager ces valeurs dans les situations professionnelles qui lui sont proposées.

Les propositions du candidat lui demanderont de mobiliser des connaissances liées aux dispositifs et au fonctionnement d'un EPLE :

- disciplinaires (EPS, sport scolaire, section sportive scolaire, enseignement optionnel, enseignement de spécialité...);
- interdisciplinaires (enseignement pratique interdisciplinaire, parcours éducatifs, enseignement artistique et culturel ...);
- transversaux (accompagnement personnalisé, devoirs faits, ...);
- institutionnels incarnés dans les commissions (commission hygiène et sécurité, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil école-collège...), les instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de discipline, ...) et les services (vie scolaire, direction, intendance) propres à l'EPLE.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.